TREIZIEME ANNEE. — N° 3560. 12 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION MERCREDI 4 JUILLET 1956.

LIRE EN PAGE :

3. — Une interview de M. Paul Coste-Floret sur la révision constitutionnelle.
4. — L'Islam rouge, E. Sablier.
5. — La crise du monde communiste.
6. — La collection Puiforcat au Louvre, P.-M. Grand.
7. — Poésie, E. Henriot.
La langue française, R. Le Bidois.
8. — Répétition aux Ballets soviétiques, O. Merlin.
La tragédie au Conservatoire, R. Kemp.
10. — Les relations économiques avec le Nord-Vietnam, Ph. Bauchard.

Le Monde

Rédaction, Administration : 5, r. des Italiens, Paris-IX°. — Directeur : Hubert BEUVE-MÉRY

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
France et Un. Fse	1 260 f.	2 450 f.	4 850 f.
Etranger..	1 300 f.	3 400 f.	6 700 f.
Afr. du Nord (messageries-avion) .	1 400 f.	2 700 f.	5 300 f.

Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois

FRANCE MÉTRO., ALGÉRIE, TUNISIE.. le n° 18 fr.
MAROC . . . . . le n° 20 fr.

Adr. télégraphique : JOURMONDE PARIS
Tél. TAI. 76-60 ; PRO. 63-59 et 83-08
CHÈQUE POSTAL : PARIS N° 4207-23

CINQ MILLE HOMMES DE L'ARMÉE DE LIBÉRATION SE RALLIENT AUX FORCES ROYALES MAROCAINES

Agitation dans le Sud à propos des mouvements des troupes françaises

Une importante cérémonie s'est déroulée hier dans une petite bourgade du Rif, où un millier d'hommes représentant l'« Armée de libération » de l'ancienne zone nord ont fait devant le prince Moulay Hassan le serment de ne reconnaître désormais comme chef suprême que le sultan du Maroc, Sidi Mohammed V.

Cette « délégation », conduite par le docteur Khatib en personne, qui, il y a une semaine encore, se manifesté ainsi l'accord des cinq mille hommes constituant la masse la plus importante, la mieux organisée et la plus influente politiquement et militairement de l'« Armée de libération » de se placer sous le drapeau de l'armée royale chérifienne.

Les hypothèses les plus diverses — l'incertitude sinon l'ignorance en étaient les dominantes — quant à l'attitude de cette « Armée de libération » du Maroc oriental à l'égard du gouvernement chérifien et du sultan avaient été avancées au cours des dernières semaines. On sait désormais ce qu'il en est.

Du côté français, tout en se félicitant de cette consolidation du pouvoir central dans l'empire chérifien, on se demande si l'intégration d'éléments jusqu'ici hostiles à l'armée française ne va pas poser de nouveaux problèmes dans un proche avenir. Les forces royales, que vont bientôt rejoindre les hommes de l'« Armée de libération », sont en effet encadrées en majeure partie d'officiers et de sous-officiers français. D'autre part aucune friction n'a jusqu'ici altéré les rapports entre l'armée royale, constituée avec l'aide matérielle et financière française, et les troupes françaises au Maroc. On voudrait être assuré qu'il en restera de même notamment aux confins algéro-marocains, lorsque plusieurs milliers d'hommes, dont les chefs ont à plusieurs reprises affirmé leurs sympathies pour les « frères algériens », auront grossi les rangs des forces chérifiennes.

Comme on aimerait être éclairé sur les circonstances dans lesquelles, à en croire un communiqué de la présidence du conseil à Rabat, la suspension des déplacements des troupes françaises, notamment aux confins méridionaux du Maroc, où de nombreux vols d'armes se sont produits ces dernières semaines, aurait été décidée !

Car s'il est entendu que pour prévenir tout incident il reste souhaitable que les mouvements de nos troupes s'effectuent en accord avec les autorités marocaines, il ne peut être question de sacrifier leur liberté de circulation aussi longtemps que restera valable l'accord franco-marocain du 2 mars dernier maintenant le *statu quo* pendant la période transitoire.

Or rien ne semble devoir modifier ce statut avant qu'intervienne un accord franco-chérifien sur la défense, dont les termes seront eux-mêmes étroitement conditionnés par le problème algérien.

R. A.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

MENACE de nationalisation au Liban

Une nouvelle affaire d'Abadan est-elle sur le point d'éclater ? Telle est la question qui a déclenché les « sonnettes d'alarme » à Whitehall, au Stock Exchange et dans les bureaux londoniens des grandes compagnies pétrolières lorsque le gouvernement de Beyrouth a annoncé hier la nationalisation du pipeline et de la raffinerie que la société Irak Petroleum Co. possède sur le sol libanais.

Pour l'instant, certes, l'action inattendue de Beyrouth est encore considérée comme une simple manœuvre de « chantage » en vue d'extorquer à l'I.P.C. un accord plus avantageux. Il s'agit, semble-t-il, d'une relance libanaise dans les négociations infructueuses qui se sont poursuivies pendant plusieurs mois et qui ont été suspendues en janvier. A cette époque la compagnie pétrolière offrait de porter de 380 000 à 600 000 livres sterling par an les redevances qu'elle verse à l'Etat libanais pour les quelque 30 kilomètres du pipe-line installé sur son territoire et qui mène le pétrole irakien de Kirkouk jusqu'au port de Tripoli où se trouve la raffinerie de l'I.P.C.

Loin d'accepter la dernière offre de la compagnie, le Liban a réclamé une redevance annuelle dix fois plus importante. Il semble en effet qu'à Beyrouth on soit jaloux des avantages accordés aux Syriens, qui touchent de l'I.P.C. une redevance annuelle de 6 millions de livres sterling. La différence de traitement entre les deux pays provient de ce que le trajet du pipe-line en territoire syrien est de 400 kilomètres environ alors qu'au Liban il est seulement de 30 kilomètres.

L'argumentation libanaise ne laisse pas de surprendre les Anglais. Si l'on en juge par les explications du ministre d'Etat, M. Saeb Salam, celui-ci s'appuierait sur la convention de 1931 — valable pour soixante-dix ans, — aux termes de laquelle les installations pétrolières deviendraient la propriété du gouvernement libanais dans le cas où la société mettrait fin à son activité en 1956. Or tel n'est évidemment pas l'intention de l'I.P.C., et les porte-parole de la société pouvaient donc à bon droit déclarer hier qu'ils sont « tout à fait incapables de comprendre » la déclaration attribuée au ministre libanais.

La fermeture des installations libanaises aurait évidemment un effet très grave sur le ravitaillement pétrolier de l'Europe occidentale. Près de 7 millions et demi de tonnes de pétrole irakien sont acheminées annuellement à travers le Liban. Comme deux autres pipe-lines aboutissant à Haïfa sont actuellement fermés par suite du blocus que les Etats arabes prétendent imposer à Israël, la seule autre issue pour les pétroles de l'Irak est celle de Syrie, dont la capacité annuelle est de 17 millions de tonnes environ.

Dans ces conditions il n'est pas trop surprenant que les nouvelles de Beyrouth aient provoqué des remous au Stock Exchange, où les titres de la British Petroleum ont enregistré une baisse assez sensible.

L'aspect nouveau et inquiétant du problème provient, à en croire M. Saeb Salam, du fait que les Etats arabes seraient maintenant prêts à se montrer solidaires des revendications libanaises. La Syrie aurait donné l'assurance qu'elle ne permettrait pas à l'I.P.C. de détourner vers Banias le pétrole qui ne pourrait plus aller à Tripoli, et le gouvernement de Bagdad n'accepterait pas non plus qu'un nouveau pipe-line puisse transporter le pétrole de Kirkouk à Iskenderun, en Turquie.

Si certains soupçonnent un lien entre l'action libanaise et la récente visite du ministre russe des affaires étrangères, M. Chepilov, les Anglais n'abandonnent pas toute méfiance à l'égard de certains groupes pétroliers d'outre-Atlantique. On sait que par l'intermédiaire de la filiale Tapline la société Aramco a récemment offert au Liban des avantages financiers appréciables. Une fois de plus on voit donc surgir à l'arrière-plan de ce conflit les traditionnelles rivalités anglo-américaines, qui ont déjà fait tant de ravages en Proche-Orient.

L'INCIDENT DE RADIO-TUNIS EST REGLE

Les négociations franco-tunisiennes, qui devaient reprendre ce matin, se sont trouvées retardées. Avant toute reprise de contact entre représentants des deux Etats le gouvernement français a en effet exigé que soit réglé l'incident provoqué par la diffusion sur les antennes de Radio-Tunis de l'inadmissible attaque contre la politique française en Algérie, que le Monde *a signalée hier.*

Pour justifier l'importance attachée à cette condition préalable on invoquait du côté français certaines raisons bien précises :

1° On faisait d'abord remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une émission isolée, due à l'initiative de quelque speaker impulsif, mais de la première d'une série hebdomadaire qui devait être consacrée aux « échos de l'Algérie libre ».

(Lire la suite en 2e page, 3e colonne.)

LES SEPT MILITAIRES DISPARUS A GÉRYVILLE ONT ÉTÉ TUÉS PAR LES REBELLES

Oran, 3 juillet. (A.F.P.) — **Une unité qui participait à la recherche de la bande rebelle responsable de l'embuscade de vendredi dernier, au sud de Géryville, a retrouvé les corps des sept militaires enlevés au cours de l'engagement.**

Les sept hommes — six soldats du contingent et un sous-officier appartenant à un bataillon de l'air — faisaient partie de l'escorte de quinze militaires qui accompagnait le convoi civil intercepté. Survivants à la fusillade qui fit dix morts dans le convoi, ils avaient été enlevés par les hors-la-loi, et abattus à un kilomètre du lieu de l'agression.

L'embuscade de Géryville se solde donc à présent par dix-sept morts européens, sept quinze militaires et deux civils d'Oran. On est toujours sans nouvelles des vingt et un passagers musulmans du car qui furent également emmenés par les assaillants.

REFUSER L'EURATOM C'EST ACCROITRE LA DÉPENDANCE DE LA FRANCE

nous déclare M. Maurice Faure

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'Assemblée nationale ouvrira jeudi le dossier de l'Euratom. Avant même de connaître toutes ses pièces, d'aucuns ont tranché péremptoirement « pour » ou « contre ». Cette précipitation est pour une bonne part le fruit de souvenirs. Faut-il dans une affaire aussi importante pour l'avenir français regarder... derrière soi ? La référence à la C.E.D. risque en effet de fausser complètement l'éclairage du projet que va débattre l'Assemblée.

Cette matière toute nouvelle qui est proposée à l'examen des parlementaires doit être appréciée non seulement avec une grande liberté de jugement, mais aussi quelques connaissances précises sur les données scientifiques, politiques et économiques du problème. Nous avons demandé à M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui a représenté dernièrement la France aux conférences de Venise et de Bruxelles, de répondre à une série de questions tournant autour des thèmes : Pourquoi l'Euratom ? Dans quelle mesure la France peut-elle tirer profit de cette organisation ?

« Certains craignent que l'Euratom ne compromette l'indépendance de la France. Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette opinion ?

— Si l'Euratom n'est pas constitué, nous serons obligés d'acheter directement aux Etats-Unis ou à l'Agence atomique internationale, lorsqu'elle sera créée, le combustible nucléaire nécessaire au développement de notre industrie atomique. La France n'en produira en effet à partir de 1958 qu'en trop faible quantité. Qui dit achats à l'extérieur — Etats-Unis ou agence de l'O.N.U. — dit contrôle extrêmement rigoureux et dépendance de fait de la puissance ou de l'organisme qui vend sa matière fissile. L'Euratom prévoit lui aussi un contrôle. Il est normal que la communauté se protège contre des membres détournant à des fins non prévues l'uranium enrichi qui leur est vendu. Mais ce contrôle sera celui d'une communauté dont la France fera partie et qu'elle aura contribué à organiser. Avec l'Euratom il n'y aura plus le camp des « contrôleurs » (en fait les Etats-Unis et la Russie) et celui des « contrôlés », mais un contrôle réciproque entre partenaires.

» La France ne pourrait échapper à tout contrôle que si elle était capable de réaliser à elle seule le cycle complet de la fabrication atomique, du premier kilo de minerai au premier kilowattheure d'électricité, c'est-à-dire si nous possédions des installations de raffinage d'uranium, une vaste usine de séparation des isotopes, de nombreux types de réacteurs de recherche et de puissance, capables de satisfaire nos besoins civils et militaires.

» Si vraiment nous consacrions l'essentiel de nos forces à cette tâche, nous pourrions peut-être la mener à bout. Mais ce qui dépasse nos capacités, c'est de poursuivre à la fois l'industrialisation atomique rapide, une politique hardie de logements, la mise en valeur du Sahara, la promotion économique de l'Union française une fois réglé le conflit algérien, l'augmentation constante du niveau de vie métropolitain, etc. N'est-ce pas manquer à la plus simple probité intellectuelle que de prétendre le contraire ? Refuser l'Euratom au nom de l'indépendance nationale, c'est aboutir à une solution où la France sera plus dépendante.

— N'est-ce pas faire un cadeau à l'Allemagne que de partager avec elle notre avance atomique ?

— Si nous ne croyons pas l'Euratom, l'Allemagne nous rattrapera très vite d'abord, puis nous dépassera. Nous regretterions peut-être alors le système communautaire que nous aurions refusé et ces liens de solidarité, qui constituent au reste la condition même de l'indépendance et de la prospérité de l'Europe occidentale tout entière. Chacun des membres apporte à cet édifice une contribution différente au départ, mais les « mises » individuelles seront tellement valorisées par la suite qu'il deviendra ridicule de rechercher qui a le plus profité de l'opération.

— Le plutonium produit à Marcoule devra-t-il être apporté au lot commun ?

— Non, les matières fissiles produites dans le cadre des programmes nationaux seront utilisées par les pays d'origine. Le plutonium de Marcoule est en principe affecté à l'E.D.F. Dans quatre ans il pourrait éventuellement être utilisé pour les besoins de défense nationale, et l'Euratom ne changera rien à cette destination.

— Ces assurances données, quels seront les avantages positifs que la France retirera de sa participation à l'Euratom ?

— J'en retiendrai deux. Ils suffisent largement pour vaincre toutes les hésitations : la libre communication des recherches et des brevets et le bénéfice d'un grand marché. Le rendement d'une source d'énergie comme le charbon ne peut plus être amélioré beaucoup par la recherche. C'est encore le « département » le plus important de l'industrie nucléaire. Sans doute une certaine émulation entre savants est nécessaire, mais il faut éviter les doubles emplois. L'Euratom n'interdira à personne de faire telle ou telle recherche, mais, comme les programmes seront communiqués à la « commission européenne », celle-ci pourra conseiller, orienter ou dissuader un pays de se lancer dans telle voie déjà explorée — avec succès ou non — par le voisin. Ainsi la réalisation de chaque prototype de réacteur coûte 15 milliards. Une division du travail entre les pays européens profitera à chacun.

» Grâce au budget commun, qui s'élèvera à 20 % environ des dépenses nucléaires totales des pays membres, nous aurons les avantages d'un grand marché. C'est l'une des différences fondamentales entre la coopération proposée par l'O.E.C.E. (qui ne peut avoir qu'un rôle de conseil, n'ayant ni pouvoir de décision ni budget commun) et celle de l'Euratom.

(*Lire la suite en 3e page, 2e colonne.*)

CHOUANS SANS SABOTS...

Par ANDRÉ FONTAINE

Pleine d'un froid mépris, selon son habitude, pour les cadavres ennemis, *l'Humanité* assimile aux Chouans les révoltés de Poznan. Comme ceux-ci ils seraient voués à l'écrasement sous les roues implacables de la déesse Histoire.

Pareille comparaison étonne sous une plume marxiste : la chouannerie était essentiellement paysanne. En Pologne ce sont des ouvriers qui sont à l'origine de la rébellion. Et puis l'analogie n'est pas sans danger. La chouannerie et la guerre de Vendée, avec laquelle on la confond souvent, ont-elles réellement été écrasées ? C'est seulement le rétablissement de la liberté de croyance qui, bien longtemps après les succès de Hoche, a mis définitivement fin aux hostilités. Et aujourd'hui les descendants des Chouans, qui n'ont pas, tant s'en faut, renié toutes leurs idées, siègent au Palais-Bourbon.

Verra-t-on un jour les dirigeants communistes reconnaître le droit de cité aux « provocateurs » qui ont démontré jeudi aux sceptiques l'ampleur des remous du monde soviétisé, aux naïfs la profondeur du mécontentement populaire ?

De Berlin à Poznan

Le soulèvement place les chefs de la Pologne, et avec eux ceux de l'U.R.S.S., devant un choix dramatique et d'une immense portée. Il n'existe pas de commune mesure en effet entre la libéralisation amorcée depuis quelques mois, en Pologne plus que partout ailleurs, et la prudente tentative à laquelle les émeutes d'Allemagne orientale ont en juin 1953 mis fin. Le « *nouveau cours* » n'avait qu'une portée limitée, sans ouverture sur le monde extérieur ; il n'autorisait aucun rêve de liberté. Ce n'était guère qu'une pause dans un trop rapide passage du système bourgeois au socialisme. La « reconversion » de la Pologne est une entreprise sans précédent qui a mis toute l'*intelligentsia* en mouvement, révélé la longue résistance au stalinisme de nombreux chefs du régime, suscité un peu partout des espoirs considérables. Son abandon provoquerait une énorme déception, dont le moindre effet ne serait pas de rouvrir entre communistes et socialistes le gouffre que Moscou s'emploie si patiemment à combler.

Aussi bien les vœux du Kremlin ne vont-ils pas au durcissement. Le souple Cyrankiewicz, le maréchal Rokossowsky, que sa nationalité soviétique n'empêcha pas jadis d'avoir de sérieux ennuis avec Staline, ont l'air bien décidés à ne pas renoncer à une détente sans laquelle cependant la révolte n'aurait pas été possible. Ils ne peuvent pas pour autant ignorer les risques que ce faisant ils courent. On répondra que ces risques sont inhérents à toute politique de libéralisation et qu'il n'est pas possible qu'en l'adoptant les leaders communistes n'en aient pas eu conscience.

En même temps qu'ils châtient les émeutiers il leur va en effet falloir céder, ils ont déjà cédé comme un vulgaire patron capitaliste à une revendication de salaires appuyée par une grève. Au lieu de cacher pudiquement cette nouvelle, comme ils l'auraient fait jadis si par extraordinaire une telle situation s'était présentée, ils l'ont, on peut dire, carillonnée. Il est impensable qu'elle ne se répande pas non seulement en Pologne, mais dans les pays limitrophes où la classe ouvrière a eu avant guerre une longue pratique de l'action collective. Dès à présent des millions de prolétaires savent donc, de la Baltique à la mer Noire, que des milliers de leurs camarades ont obtenu de vive force une augmentation de leur rémunération. Comment ne seraient-ils pas tentés d'essayer d'en faire autant ?

Tout les y pousse. Et la difficulté de leur existence quotidienne, et l'amélioration de l'atmosphère internationale qui retire aux sacrifices imposés une grande partie de leur justification apparente. Et la liberté partiellement retrouvée qui leur permet d'exprimer leur mécontentement, d'organiser leur action.

L'antagonisme ville-campagne

La détente intérieure profite aux habitants des campagnes plus qu'à ceux des villes. Seule la contrainte oblige le paysan à livrer ses produits à l'Etat ; dès lors qu'elle se relâche, il se retourne vers le secteur privé ou le marché noir. En Union soviétique le gouvernement n'a-t-il pas lui-même pris récemment la décision d'accroître la dimension du lopin de terre que le kolkhozien a le droit d'exploiter en partie pour son propre compte ?

(*Lire la suite en 5e page, 2e colonne.*)

42e mille
JULES ROMAINS
de l'Académie française
LE FILS DE JERPHANION
Roman
FLAMMARION

AU JOUR LE JOUR

Anges de vitrail

En dépit d'une renaissance de l'art du vitrail, on ne saurait nier que nos maîtres verriers n'ont pas égalé leurs grands aînés. Un technicien en donnait l'autre jour à la radio une explication d'allure paradoxale. « C'est, disait-il, que nos procédés de fabrication sont bien supérieurs à ceux de nos ancêtres ; nos vitraux, à nous, parfaitement homogènes et lisses, sont dépourvus de ces défauts, de ces bulles, de ces légers plissements où s'accroche et joue encore la lumière après plusieurs siècles. »

Si l'on rapproche cette observation de la découverte, faite récemment par nos physiciens, des propriétés qu'ont les cristaux impurs d'engendrer directement de l'électricité, voilà qui est de nature à bouleverser l'esthétique, la physique et la morale.

La perfection, en tout domaine, serait donc, avec sa platitude, sans attrait et sans efficacité. L'intérêt se logerait dans les décalages de plans, l'énergie naîtrait de la différence des niveaux, la vertu n'aurait de valeur que légèrement tachée, la recherche de l'absolu ne mènerait qu'à l'échec, la voie de l'idéal serait une impasse.

Symbole lumineux : les anges de vitrail ne sont aussi beaux que par la conjonction de la pureté du ciel et des impuretés de la matière.

PIERRE AUDIAT.

PAR-DELA DES QUERELLES BYZANTINES

L'éclatement de leur Union nationale traduit le déchirement qu'a provoqué chez les étudiants le drame algérien

L'Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F.) aura cinquante ans en 1957. Fêtera-t-elle dans l'unité retrouvée cet anniversaire, que les pouvoirs publics s'apprêtent, quant à eux, à marquer par l'octroi de l'allocation d'études ? On peut encore l'espérer, puisqu'un nouveau conseil d'administration va sans doute donner aux uns et aux autres avant les vacances l'occasion de dénouer la crise ouverte lundi. Il n'empêche que présentement le mouvement a perdu sa cohésion, la moitié de ses adhérents refusant au bureau, élu à une voix de majorité, de parler en leur nom. Par-delà des querelles de procédure dont le profane ne saisit pas toujours les finesses, et auxquelles les étudiants eux-mêmes ne recourent pas sans regret, la scission traduit manifestement une crise plus profonde : celle qu'a provoquée dans toute la jeunesse, universitaire ou non, l'évolution du drame algérien.

Il est symptomatique que pour sortir juridiquement de l'impasse où les avaient conduits une journée et une nuit de débats passionnés, les conseillers de l'U.N.E.F. aient dû faire appel, faute d'autres textes, à la procédure parlementaire sur les rectifications de vote.

Deux textes, on le sait, leur étaient soumis. L'un confirmait qu'aucune relation ne devrait être reprise avec l'Union générale des étudiants musulmans algériens (U.G.E.M.A.) tant que celle-ci ne désavouerait pas les appels à la violence lancés par sa section algéroise. L'autre au contraire préconisait de reprendre des rapports d'ordre syndical, sous réserve qu'ait pu être rédigée en commun une condamnation du recours à la violence, d'où qu'elle vienne.

Ce deuxième texte a été voté par quarante-six mandats contre quarante-cinq et quatre abstentions, celles de l'association des étudiants en médecine de Paris. Mais le porte-parole de cette association ayant appris que le vote de la reprise des relations avec l'U.G.E.M.A. entraînerait la démission des étudiants français d'Afrique du Nord, prit sur lui de ne pas suivre le mandat d'abstention dont il était formellement investi et de porter ses quatre voix sur la première motion.

Trop tard ! Le scrutin étant proclamé et, le règlement de l'Assemblée nationale s'appliquant, ne pouvait être modifié. Les partisans de la reprise des contacts avec les étudiants algériens avaient gagné. Il ne leur restait plus qu'à élire avec leurs quarante-six voix, dans un amphithéâtre déserté par leurs opposants, un bureau « homogène » sous la présidence de M. de La Fournière. Juridiquement, l'opération était inattaquable. Elle l'était d'autant moins, aux yeux de ses bénéficiaires, que les délégués de Lille avaient voté contre eux en dépit d'un mandat favorable. Entre autres origines de ce renversement de tendances, on doit indiquer également le changement d'attitude des élèves de l'institut catholique de Paris, qui hostiles à des relations avec l'U.G.E.M.A. lors du dernier conseil du 3 juin, s'en montrèrent partisans dimanche. Leurs deux voix suffisaient à déplacer la fragile ligne de partage.

En fait, il convient de ne pas se méprendre sur les intentions de cette nouvelle majorité. En aucun cas elle n'entend cautionner les positions nationalistes de ses interlocuteurs algériens. Il s'agit seulement pour elle de sauvegarder l'amitié de toutes les associations d'étudiants d'outre-mer d'éviter que ne se multiplient les mesures policières ou les sanctions universitaires contre les grévistes musulmans, et de trouver pour condamner toutes les solutions de force des mots acceptables par tous. Les étudiants musulmans, qui assistaient lundi soir à la conférence de presse du nouveau bureau ne s'y sont pas trompés. Les représentants de l'Union des grandes écoles et de la mutuelle des étudiants, dont la présence à cette même réunion attestait qu'ils considéraient l'élection de lundi comme valable, sont tout prêts à s'associer à l'expérience.

Un choix « politique » ?

On n'en doit pas moins constater que la moitié des associations d'étudiants désapprouvent cette initiative et dénient à ceux qui l'ont prise le droit de parler et d'agir en leur nom. Si inattaquable que soit la procédure adoptée, il reste que les étudiants d'Aix, d'Angers, de Bordeaux, de Clermont, de Dijon, de Lille, de Limoges, de Montpellier, de Pau, d'Alger, de Tunis, de Rabat, et, à Paris les élèves des facultés de sciences, de pharmacie, de médecine, de droit, sans parler des écoles dentaires, des travaux publics, des langues orientales et de l'institut agronomique, ne se considèrent plus comme liés par les décisions de l'organisme dirigeant.

Leur position est claire : reprendre des relations avec l'U.G.E.M.A. sans que celle-ci ait désavoué les appels à la violence lancés par ses militants, et en sachant qu'une telle reprise de contacts entraînera le départ des étudiants français d'Afrique du Nord, constitue, selon eux, un « choix politique présentement inacceptable ». Pour préserver la communauté franco-musulmane, il fallait, pensent-ils, commencer par éviter coûte que coûte la sécession des métropolitains d'Afrique du Nord.

Il n'est pas question pour les associations qui récusent le nouveau bureau comme « usurpateur » de prononcer une séparation organique, de créer une nouvelle association. Elles s'efforceront seulement, groupées autour des présidents d'honneur de l'U.N.E.F., Jacques Balland et Claude Rossignol, de « reconquérir le mouvement par l'intérieur », de faire convoquer, comme elles en ont le droit, un nouveau conseil d'administration, et d'y obtenir que l'Union se refasse sur des bases « rigoureusement apolitiques ».

Tout, on le voit, n'est pas perdu. Mais il est à craindre que la réconciliation que chacun désire ne soit précaire, aussi longtemps que le problème algérien, qui, par malheur, a divisé très exactement le mouvement étudiant en sa moitié, continuera de déchirer la jeunesse universitaire, et pas seulement elle.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

Le nouveau bureau

Voici la composition du nouveau bureau :

Président : Michel de la Fournière (Paris, lettres) ; vice-présidents : universitaire, Delpy (Toulouse), intérieur : Dupeyron (Strasbourg), information : Neuschwander (prépar. sciences), international : Cosse (Sc. po.), outre-mer : Gimaret (Normale supér.), sports : Simond (Grenoble), culturel : Leryille-Anger (khagne) ; secrétaire général : Jay (Nancy) ; trésorier : Redon (Lyon).

Le conseiller juridique demeure François Borella (Nancy).

M. Paul Coste-Floret commente pour "le Monde" son projet de réforme de la Constitution

AU TITRE VIII LE RAPPORTEUR PROPOSE UN « ÉTAT UNITAIRE DÉCENTRALISÉ »

La commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale sera saisie prochainement des propositions de son rapporteur, M. Paul Coste-Floret, pour la révision des articles 17, 49, 50, 51, 90 et du titre VIII de la Constitution.

M. Coste-Floret, dans une interview, a bien voulu préciser pour nos lecteurs le sens des réformes qu'il propose.

— Quels principes ont guidé votre travail ?

— La réforme du régime doit à mon sens être recherchée dans une triple voie : les mœurs parlementaires, les pouvoirs du gouvernement, la stabilité ministérielle.

» Dans le cadre des articles de la Constitution soumis à révision, pour ce qui concerne les mœurs parlementaires, je propose une réforme radicale de l'article 17 qui, dans ma rédaction nouvelle refuse aux députés l'initiative des dépenses.

» Il est intéressant de noter que toute l'évolution législative depuis la libération est allée en ce sens. Dès 1946 on a décidé que seraient irrecevables les propositions de dépenses nouvelles lors des discussions budgétaires, et plus tard la loi dite « des maxima » a étendu cette exception.

» Mais trop souvent ces barrières ont été tournées par le jeu des motions préjudicielles. Je crois que le moment est venu de tirer la conclusion de cette évolution en adoptant une règle qui existe déjà depuis longtemps en Angleterre.

Dissolution à la discrétion du gouvernement

— Comment entendez-vous accroître les POUVOIRS *du gouvernement ?*

— Je propose de transformer l'article 51 en accordant un droit discrétionnaire de dissolution au gouvernement.

» Ainsi la dissolution serait rendue à sa véritable nature, qui est d'être un privilège de l'exécutif, équilibrant la toute-puissance souveraine de l'Assemblée.

» L'erreur des constituants de 1946 a été double : les conditions de défiance ou de censure liées à la dissolution, en remettent en fait la décision au législatif ; en confiant l'exercice de la dissolution à un exécutif renversé, ils le donnaient à un gouvernement inexistant.

— Vous n'avez donc pas retenu les suggestions de dissolution automatique ?

— Non. Je suis contre un tel système parce que je me méfie de toute clause automatique. Et l'expérience prouve que les procédures souples fonctionnent, alors que les procédures rigides tombent en désuétude, ainsi la dissolution en cas de crise dans les dix-huit mois prévue en 1946 a été « tournée » par les démissions des gouvernements, sans mise en minorité « constitutionnelle ».

L'opposition devra se compter

— Nous en arrivons à la stabilité gouvernementale...

— Je propose de la rechercher par une notion entièrement nouvelle. Contrairement à ce qu'a écrit un journal du matin, je me rallie pleinement à l'idée du gouvernement de législature. Mais il faut bien, en régime parlementaire, une soupape de sûreté. Celle-ci consisterait en une motion de censure qui, pour être adoptée, exigerait toujours une majorité qualifiée.

» La question de confiance vaudrait sommation à l'opposition d'avoir à déposer cette motion de censure qui devrait proposer l'investiture d'un nouveau président. Seuls les suffrages favorables à la censure seraient recensés et proclamés. Si la censure était adoptée, le gouvernement serait renversé et le nouveau président formerait le cabinet sans le long intervalle que nous connaissons. Cela s'inspire du système allemand. Mais si la censure est repoussée, la confiance est accordée et le texte gouvernemental est adopté, ce qui reprend une idée déjà ancienne de mon ami Moisan, reprise récemment à la Table ronde de l'hebdomadaire *Demain*.

» Toutes ces idées d'ailleurs ne me sont pas personnelles. Elles proviennent des diverses propositions soumises à mon rapport, plus particulièrement de celles du groupe M.R.P., de M. Arrighi et des « nouveaux élus », ainsi que des formules préconisées par M. André Philip dans *le Monde* du 30 mai.

Un « Etat unitaire décentralisé »

— La ligne directrice de vos propositions pour la révision du titre VIII concernant l'Union française est plus difficile à saisir. Comment la définissez-vous ?

— J'ai observé la même méthode. Je crois que l'option entre fédéralisme et assimilation est un faux problème. Si j'avais à me prononcer je le ferais contre le fédéralisme, dont j'ai peur qu'il soit, dans la forme, la préface de la sécession, car il y a un dynamisme de la pensée juridique et politique par le verbe.

» Trop souvent nous avons essayé de garder les réalités et de ne concéder que les apparences. Peut-être vaudrait-il mieux pratiquer la politique inverse.

» Le professeur Charles Rousseau a excellement dit : « La doctrine réaliste » actuellement dominante estime que la » différence existant entre l'état fédéral » et l'état unitaire décentralisé n'est » qu'une différence de degré. Ces deux » formes de groupement territorial réa- » lisent dans des conditions et selon des » modalités différentes un même phéno- » mène juridique, le phénomène de dé- » centralisation dont le fédéralisme n'est » que la mise en œuvre particulièrement » poussée. »

» Partant de ces idées, je me suis efforcé de faire enfin une décentralisation véritable, m'inspirant des propositions de l'Assemblée de l'Union française et du projet soumis par M. Devinat à la sous-commission des territoires d'outre-mer.

— Voulez-vous résumer l'essentiel des modifications proposées ?

— J'intitule le titre VIII : « De » l'union » au lieu de : De l'Union fran- » çaise ». Je crois en effet que l'évolution des faits est à peu près la même que celle qui a amené à dire « Com- » monwealth » et non plus « Common- » wealth britannique ».

» Je maintiens la présidence de l'Union et l'Assemblée. Mais au Haut Conseil je substitue une « conférence » des chefs des Etats adhérents », formule infiniment plus souple. C'est cette conférence qui élira un président et un vice-président de l'Union.

» Les pouvoirs de l'Assemblée sont considérablement augmentés, notamment par la possibilité de rendre exécutoires certaines de ses décisions si le gouvernement n'a pas, dans le délai d'un mois, demandé une nouvelle délibération et n'a pas ensuite déféré celle-ci au Parlement.

— Mais où apparaît vraiment votre désir de « décentralisation » ?

— Dans la section III, jusqu'ici : « Des » départements et territoires d'outre- » mer », qui devient : « Des collectivités » territoriales outre-mer de la Républi- » que française. »

» Je préconise deux réformes fondamentales :

» 1° La possibilité de déléguer par la loi les pouvoirs des gouverneurs des territoires : c'est la constitutionnalisation des conseils de gouvernement prévus par la récente loi-cadre ;

» 2° La possibilité de déléguer par la loi aux Assemblées territoriales le pouvoir de légiférer sur certaines matières.

» D'autre part j'ai repris une proposition du projet Devinat indiquant qu'un groupe de départements pourrait recevoir un statut propre. Il s'agit de l'Algérie, et j'ai voulu introduire le débat, bien qu'un statut ait été voté déjà sans que cette formule existe.

— En conclusion ?

— Une telle révision devra ultérieurement être complétée, notamment par une refonte de l'article 13 pour organiser la délégation de pouvoir, mais il faut déjà faire parvenir ce train à destination.

» Je considère les textes comme des bases de discussion. Des arbitrages seront nécessaires, et je pense que l'intervention du gouvernement sera indispensable pour faciliter les travaux de la commission. »

GEORGES MAMY.

L'EURATOM ET LA FRANCE

(Suite de la première page.)

Mais l'Euratom n'interdira aucun programme national, il ne changera pratiquement rien par exemple aux attributions du Haut Commissariat français à l'énergie atomique. Simplement, les commissariats nationaux informeront l'Euratom de leurs projets. La « commission européenne » exprimera son avis mais n'aura pas le pouvoir d'interdire telle initiative nationale, même si elle la juge inopportune. En revanche elle pourra aider par des subventions les projets particulièrement intéressants.

» L'Euratom pourra prendre également l'initiative d'entreprises communes de droit public, d'économie mixte ou prêter des capitaux à des entreprises privées. Régime souple, varié, comme vous le voyez, et qui comporte le plus de certitude d'efficacité.

— Mais pourquoi doter de pouvoirs supranationaux la commission européenne qui sera l'exécutif de l'Euratom ?

— Il n'y a aucun « à priorisme » politique dans le choix des institutions de la communauté atomique. La C.E.D., et dans une assez large mesure la C.E.C.A., étaient des constructions politiques, non l'Euratom. C'est pourquoi je comprends difficilement l'attitude de ceux qui, ayant refusé la C.E.D. parce qu'elle leur semblait une approche trop politique de l'Europe, boudent maintenant l'Euratom, qui répond strictement à des nécessités d'expansion économique rapide de l'Europe.

» Le caractère supranational de la communauté européenne s'impose non en vertu d'une philosophie « dirigiste » ou de précédents politiques, mais pour deux raisons d'ordre technique : 1. la gestion d'un budget commun ; 2. le contrôle de la matière fissile, efficace seulement si l'Euratom a le monopole de la propriété du combustible nucléaire. En toute hypothèse au reste, même si l'Euratom ne voyait pas le jour, la matière fissile serait propriété publique, comme aux Etats-Unis, en Angleterre et au Canada.

— Pensez-vous que le compromis sur les applications militaires adopté par le dernier conseil des ministres pourra être accepté par nos partenaires ?

— Je crois que oui. Certes, il fait à la France une situation privilégiée. L'Allemagne en effet ne peut bénéficier de ce compromis puisque l'application militaire de l'énergie nucléaire lui est interdite par le traité de Paris. Notre pays reste parmi les Six le plus capable de bénéficier des possibilités d'utilisation de l'atome pour la défense nationale.

» Mais nos partenaires nous demanderont sans doute :

» 1. Qu'un certain contrôle s'exerce aussi sur les matières fissiles à usage militaire, sans qu'il s'étende bien sûr aux secrets des fabrications : ce contrôle aurait notamment pour but d'éviter des détournements à des fins civiles de combustible nucléaire destiné à la défense en cas de pénurie.

» 2. Que nous acceptions le jeu de la solidarité totale. Si les applications militaires nous amènent à des découvertes qui peuvent être utilisées dans le domaine pacifique, la France sera sans doute invitée à en faire bénéficier ses voisins.

» Je suis intimement persuadé que l'Euratom est la seule façon de permettre à la France de se placer honorablement sur les deux tableaux, civil et militaire, dans le domaine atomique. »

M. Michel Debré qualifie le projet de « complot contre la France »

Dans un article de *Combat* M. Michel Debré, sénateur républicain social, qualifie le projet d'Euratom de « complot préparé et mis au point par l'étranger contre la France ».

« Cette affirmation, ajoute-t-il, mérite une explication. Elle peut être donnée en quatre points : 1. l'objectif de l'Euratom est à la fois politique et partisan; 2° on ne tient aucun compte des résultats de la Communauté du charbon et de l'acier; 3° tous les arguments techniques en faveur d'une organisation européenne de l'énergie atomique plaident contre la formule retenue ; 4° il en est de même du point de vue politique. »

M. Michel Debré a d'autre part posé une question écrite sur les accords signés par la Belgique en 1955 avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, accords qu'il estime contraires à la convention du 10 septembre 1919, qui impose dans son article premier « une complète égalité commerciale » dans les territoires constituant le bassin du Congo. Ce traité, signé par la Belgique, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et le Portugal, est toujours en vigueur.

« *Il est étonnant*, ajoute M. Debré, *que le gouvernement français n'ait pas protesté contre les accords de 1955 qui portent atteinte à sa faculté d'approvisionnement d'uranium au Congo belge. Il est encore plus surprenant que le gouvernement français envisage de placer sous le contrôle du futur Euratom la totalité de la production française d'uranium en reconnaissant à cet organisme un droit absolu d'achat prioritaire sans avoir fait valoir que le premier marché commun d'uranium existait déjà, et depuis* 1885, *au Congo belge. Ainsi le même M. Spaak réclame une priorité d'achat sur la production française et refuse de partager ce qui est déjà commun par l'effet des traités ! Il semble difficile de croire que le gouvernement ait perdu le souvenir de l'arrêt de la Cour de La Haye d'août* 1952 *condamnant la France au respect de l'égalité de traitement des Français et des étrangers au Maroc. Les Etats-Unis ont bénéficié de cette décision au Maroc ; comment contesteraient-ils l'application du même principe au Congo ? Est-ce par ignorance ou mépris des droits de la France que le problème n'est pas soulevé ?* »

Les socialistes demandent au gouvernement de poursuivre les négociations et de développer parallèlement la coopération au sein de l'O.E.C.E.

La motion de politique internationale du congrès socialiste a été adoptée à l'unanimité moins trois voix. Le congrès s'y « félicite de l'orientation donnée, sous la direction de Christian Pineau, à notre diplomatie, dans le sens de l'indépendance de la politique française au sein de la communauté atlantique et d'un plus grand effort en vue de mettre fin à la guerre froide et de réaliser un rapprochement entre les peuples.

» Il donne mandat au gouvernement de continuer, dans le respect des alliances traditionnelles de la France, ses tentatives en vue d'accentuer la détente internationale.

» Considérant avec intérêt les événements récents survenus dans la politique intérieure soviétique, dont ni l'objet ni la portée ne sauraient être réduits à une simple manœuvre de politique internationale, il exprime l'espoir que la politique extérieure soviétique fournira les preuves concrètes de ce changement et que, progressant dans cette voie, le peuple russe, se libérant d'un système de dictature, trouvera le chemin de la démocratie »...

Après avoir approuvé l'action du gouvernement et de M. Jules Moch en faveur du désarmement et le « plan Pineau » pour les pays sous-développés, la motion ajoute :

« La diplomatie active pratiquée à l'égard des jeunes Etats d'Asie contribuera, d'autre part, à dissiper les équivoques entretenues notamment sur les véritables mobiles de la politique de l'Union française...

» Aucune arme ne devra être livrée à des Etats dont la volonté d'expansion constitue un danger pour la paix.

» Le congrès félicite le gouvernement, et en particulier Alain Savary, de son action en vue d'établir avec la Tunisie et le Maroc, devenus indépendants à la suite de la déclaration de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, des liens d'interdépendance fondés sur l'amitié réciproque et la conscience des intérêts communs.

» Dans le cadre de la construction européenne, le congrès fait confiance aux camarades délégués au gouvernement pour aboutir à l'institution, entre le plus grand nombre possible de pays européens, d'une coopération atomique efficace.

» Il leur demande de poursuivre les négociations en vue d'aboutir à la rédaction du traité instituant l'Euratom en conformité des principes posés dans la déclaration d'investiture de Guy Mollet, et sur la base du rapport de Bruxelles. Parallèlement, le gouvernement s'emploiera à développer la coopération atomique au sein de l'O.E.C.E., tout en facilitant à chaque pays membre de cet organisme ou même à des Etats non-membres la possibilité de participer ou de s'associer à l'Euratom.

» Le congrès insiste sur la nécessité de donner pendant une longue durée un caractère exclusivement pacifique à l'industrie atomique européenne.

» En ce qui concerne le marché commun, le congrès rappelle que l'adhésion souhaitable de la France doit être subordonnée à un accord sur l'harmonisation des charges sociales et fiscales ainsi que sur l'inclusion des territoires d'outre-mer dans l'organisation envisagée... »

LE GOUVERNEMENT RETIRE SON PATRONAGE A UN CONGRÈS DU MONDE BILINGUE

A quelques jours du congrès qu'elle avait organisé du 6 au 8 juillet, en vue de constituer une « fédération mondiale des villes jumelées », l'association du monde bilingue a appris du maire de Saint-Etienne, ville où devait se dérouler la rencontre, que celle-ci ne pourrait avoir lieu, le gouvernement ayant retiré son patronage.

Décidée à tenir coûte que coûte de telles assises, l'association a mandaté les parlementaires qui la soutiennent pour demander « toutes explications utiles aux ministres intéressés », et compte exiger « réparation du préjudice subi » aux auteurs de ce qu'elle considère comme une « campagne de calomnies ».

Le changement d'attitude du gouvernement appelle, de fait, certaines explications, dans la seule mesure où il a obligé les organisateurs à décommander plusieurs centaines de personnalités étrangères, dont sept ambassadeurs, qui avaient accepté l'invitation.

VIN DES ROCHERS

Mon Dieu que je suis bête !

Depuis le temps, j'oublie toujours de vous dire que le VIN DES ROCHERS est le vin qui supporte le mieux l'eau, tout en restant délicieux.